

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

COMPTE RENDU

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
16

Séance du mardi 29 mai 2018 à 19h30

Quorum : 14

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Votants : 23

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Marie-Hélène JARRIER, Danièle BEHR, Anne WALTER, Isabelle MEZALTARIM,

Messieurs Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD, Stéphane WAGNER

Ont donné procuration : Gérard VINCENT à M. ADAM, Corinne FRIOT à Mme BEHR, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Christine DELMOULY à Mme HENNEQUIN, Isabelle PECQUEUX à M. SIMEAU,, Laura TARED à Mme MEZALTARIM,

Excusés : Stéphane ZORETIC, Anne WALTER, Josiane BARBIER

Absent : M. Claude BOULANGE

Secrétaire de séance : M. Alain ARRIAT

Metz Métropole : Convention de prestations de services – voirie

Depuis le 1er janvier 2018, l'entretien des principales composantes de la voirie (chaussée, panneaux et feux) est de la compétence de la métropole (loi Notre). Toutefois, celle-ci ne dispose pas des équipes nécessaires pour assurer le petit entretien.

Monsieur le Maire explique que cette convention donne les éléments majeurs de la collaboration mais que celle-ci est en phase de rodage. La C.L.E.T (commission de transferts de charges) se réunira au mois de septembre pour fixer les barèmes des participations des communes au fonctionnement et à l'investissement.

Il précise également que les données vont forcément évoluer :

- certaines communes ont allègrement sous-estimés leur budget voirie pour minimiser leur participation financière ; des conciliations seront donc nécessaires,
- des discussions sont en cours avec le Département,
- l'ensemble du personnel n'a pas été intégré...

Enfin, il mentionne que de nombreuses voies privées sont ouvertes au public et non incluses dans la voirie communale : il cite le cas de la ZAC d'Augny par exemple.

Metz Métropole a commandé un audit à une société privée sur les plus de 6.000 km de voirie. Il portait sur 2 études :

- l'état de la voirie
- le niveau du trafic des rues, donc leur usure

Monsieur le Maire explique que certaines communes souhaitaient que les trottoirs et l'éclairage public soient intégrés, d'autre non. Ce projet a été vécu comme une nouvelle perte de pouvoirs par certains maires.

Pour répondre à Mme Hennequin, Monsieur le Maire mentionne qu'il n'existe pas de trame de travail nationale. C'est donc beaucoup plus facile de trouver un terrain d'entente pour les communes qui ont eu l'habitude de collaborer ensemble depuis longtemps.

A la question de Monsieur Brandebourger, Monsieur le Maire répond que les communes se retrouvent dans un vide juridique si elles ne signent pas cette convention. Celle-ci a une durée d'un an et pourra être prolongée.

Ce n'est pas la volonté des élus locaux qui a créé la métropole mais un décret ministériel. Cela explique, peut-être, les difficultés de trouver des objectifs communs à l'ensemble des territoires.

Selon, Monsieur le Maire, la solution serait de passer par une fiscalité autonome.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention de prestations de services avec Metz Métropole et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Mercredis éducatifs : modification du règlement intérieur

L'organisation des mercredis éducatifs évolue sensiblement en raison, notamment, du passage à la semaine des 4 Jours.

Monsieur le Maire mentionne qu'il convient aussi de prendre en compte les exigences de la CAF.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur des mercredis éducatifs.

Les principaux changements concernent : les horaires, modalités de fonctionnement et de paiement, critères de domiciliation....

Informatique :

Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Monsieur Wagner explique aux élus la genèse et la portée de cette obligation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le CDG54
- à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- à désigner le délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la commune

Installations classées : Soufflet Agriculture – port de Metz

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable, à la demande d'autorisation présentée par la société Soufflet Agriculture pour l'exploitation d'un 6eme silo vertical de stockage de grains sur le site du nouveau port de Metz (capacité supplémentaire de 54 300 m3).

Décisions et informations du Maire

- * Contrat avec l'entreprise GRESSIER – maintenance de la pompe du puits
- * Marché KEIP lot n°2 - abords du nouveau gymnase - modification de la durée
- * Contrat avec la société PORTALP – maintenance de la porte automatique de la mairie
- * animations estivales : programme et budget
Le badminton est de nouveau de retour dans le gymnase.
Fonctionnent bien : le badminton, le football et le judo.
D'une année sur l'autre, le service jeunesse fait le bilan : l'évolution des effectifs, les activités attractives ou non, les associations intéressées...
- * Ur-Ban :
Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur cet événement dont une 2eme édition est envisagée
- * Fête de la pomme : prévue le 30.09
- * Caserne Roques : le CROUS a résilié son bail
- * bois des lapins : la perte de nombreux arbres était prévue dans le nombre de plantations initiales
- * fourrière : elle est opérationnelle à Metz. Le travail mené, principalement par Woippy, pour se rattacher à ce prestataire est au point mort.
M. Brandebourger mentionne que la commune travaille régulièrement avec Woippy : police intercommunale, étude sur la fourrière, stockage du sel hivernal

La séance est levée à 20H45